

# TARIF JAUNE

## Proposé aux Professionnels et Collectivités

(a) Prix en **€uros** Hors Taxes au 15 août 2009.

Arrêté du 13 août 2009 paru au J.O. du 14 août 2009.

Version		Prime fixe annuelle €/kVA	Prix de l'énergie ( c€/kWh )				
			Hiver			Eté	
			Pointe	HPH	HCH	HPE	HCE
<b>JAUNE</b>	UL	<b>42,60</b>	<b>8,533</b>	<b>8,533</b>	<b>6,058</b>	<b>3,564</b>	<b>2,603</b>
<b>OPTION BASE</b>	UM	<b>23,16</b>	<b>10,77</b>		<b>7,392</b>	<b>3,640</b>	<b>2,682</b>
Coefficients de puissance réduite *	UL		1,00	0,69	0,69	0,69	0,69
	ou UL		1,00	1,00	0,38	0,38	0,38
	ou UL		1,00	1,00	1,00	0,25	0,25
	UM		1,00		1,00	1,00	1,00
Calcul des dépassements					<b>12,25</b>	€/ HEURE <sup>(b)</sup>	
Hiver		: de novembre à mars inclus					
Eté		: d'avril à octobre inclus					
Pointe en UL		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus					
Heures Creuses		: 8h par jour tous les jours					

\* UL : un seul dénivelé possible

Version		Prime fixe annuelle €/kVA	Prix de l'énergie ( c€/kWh )			
			Hiver		Eté	
			PM	HH	HPE	HCE
<b>JAUNE OPTION EJP</b>	UL	<b>36,12</b>	<b>23,108</b>	<b>6,150</b>	<b>3,460</b>	<b>2,504</b>
Coefficients de puissance réduite *	UL		1,00	0,58	0,58	0,58
	ou UL		1,00	1,00	0,24	0,24
Calcul des dépassements					<b>12,25</b>	€/HEURE <sup>(b)</sup>
Hiver		: de novembre à mars inclus				
Eté		: d'avril à octobre inclus				
Pointe Mobile		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus				
Heures Creuses		: 8h par jour tous les jours de l'été				

\* Un seul dénivelé possible

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et de la contribution tarifaire acheminement (CTA).

(b) Dans le cas de comptage équipé de contrôleur électronique